



Bras, le 28 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2026-147
Portant des mesures temporaires de circulation et de stationnement à
l'occasion de la Fête de la Jeunesse le Vendredi 19 juin 2026

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal et notamment les articles R644-2 et R610-5,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de **la Fête de la Jeunesse sur le site des Candouliers**, il est nécessaire de prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité des participants en cortège lors de leur premier transfert au départ du groupe scolaire « La Brasque » ainsi que des personnes assistant à la manifestation sur le site aménagé pour cet événement, **le vendredi 19 juin 2026 de 15 heures à 00 heures 00.**

ARRÊTE

Art. 1 : La circulation pourra être ponctuellement perturbée le vendredi 19 juin 2026 de 15 heures à 00 heures 00 aux abords du site des Candouliers et du groupe scolaire de la Brasque et notamment sur le parcours du cortège détaillé ci-dessous.

- Le cortège sera encadré par des membres de l'association Bilbok, des agents du Centre de Loisirs sans Hébergement, et les agents de la Police Municipale.
- Ces accompagnants devront porter des marques distinctives (gilets rétroréfléchissants).
- Le dépassement du cortège par les véhicules sera strictement interdit afin d'assurer la sécurité des participants.
- Les véhicules devront suivre le cortège en roulant au pas ou emprunter un autre itinéraire.
- Les automobilistes devront suivre les consignes des agents de Police Municipale et des organisateurs présents sur la voie publique.

Art.2 : dès 16h30, Les participants adultes et les participants mineurs à la condition exclusive d'être accompagnés d'un représentant légal se regrouperont sur l'esplanade devant le portail de l'école élémentaire.

- Au départ, le cortège de participants devra emprunter le circuit suivant : **Chemin de la Brasque** dans sa portion comprise entre la **Route de Brignoles** et le Rond-Point de la RD 28 ;

Sur la RD 28 Traverser, l'axe au niveau du passage pour piétons afin de basculer **de la VOIE SUD à la VOIE NORD** pour cheminer sur le trottoir desservant **l'accès direct au site des Candouliers.**

- L'arrivée sur site de la queue de cortège **est estimée à 17 heures.**

*République Française
Liberté – Égalité – Fraternité*

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Publié le : 29/05/2026 09:02 (Europe/Paris)

Collectivité : Bras

https://www.mairie-bras.fr/documents_administratifs/64064

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent d'annuler la manifestation.

Art.3 - Le Parking existant, en revêtement stabilisé sera occupé comme suivant :

- **Véhicules des Services de la Commune** (Techniques, la Police Municipale et le CCFF),
- **Véhicules personnels des agents municipaux** de la médiathèque et du périscolaire dès lors que leur présence est nécessaire à l'organisation et au bon déroulement de la manifestation,
- En fin de zone, **2 emplacements** pour les véhicules Communaux, **PM et Techniques**,
- **1 Emplacement délimité** pour la « **Zone fumeurs** », tout le restant du site sera décrété « Non-fumeurs » durant toute la manifestation,
- **Le reste** des emplacements au centre sera réservé, pour l'implantation du **PMA (Poste Médical Avancé) et les véhicules d'urgence de secours.**

Art. 4 : le vendredi 19 juin 2026 de 15 heures à 00 heures la circulation et le stationnement seront autorisés sur le parking public spécialement aménagé sur l'extrémité Est de la zone, dont l'accès se fait par le Chemin des Candouliers et comprend la zone de stationnement permanente goudronnée et sur le site des Candouliers sur la partie enherbée et arborée destinée au stationnement temporaire lors de manifestation organisées et encadrées.

Seront également présents sur la partie goudronnée les

- **Véhicules des partenaires ou exposants** qui ne pourront circuler en présence du public,
- **Véhicules de secours et d'urgence**, ainsi que les véhicules **ayant une délégation de service public**,
- **Véhicules** munis de cartes pour les Personnes à Mobilité Réduite (**PMR**).

Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art.5 : L'accès au site de la manifestation de la fête de la Jeunesse 2025, la participation au cortège de départ du groupe scolaire de la Brasque, la fréquentation ou la participation aux activités proposées par la commune ou ses partenaires impliquent le respect du présent arrêté et l'acceptation des règles imposées par les organisateurs et les prestataires afin d'assurer le bon déroulement de l'évènement. Les mineurs non accompagnés d'un adulte responsable ne seront pas admis.

En cas de non-respect des règles édictées au présent arrêté, la commune décline toute responsabilité et peut engager des poursuites à l'encontre des personnes responsables des infractions ou des actes pouvant nuire à la sécurité et au bon déroulement de la manifestation.

Art.6 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Publié le : 29/05/2026 09:02 (Europe/Paris)

Collectivité : Bras

https://www.mairie-bras.fr/documents_administratifs/64064

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr

Art.7 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de St Maximin la Sainte Baume
- Monsieur le Directeur des Routes du Conseil Départemental du Var
- Madame la Directrice de l'association BILB'OK,
- Les Services Techniques Municipaux de Bras
- Le Service Communication de la commune de Bras

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Publié le : 29/05/2026 09:02 (Europe/Paris)

Collectivité : Bras

https://www.mairie-bras.fr/documents_administratifs/64064



Publié le : 29/05/2026 09:02 (Europe/Paris)

Collectivité : Bras

https://www.mairie-bras.fr/documents_administratifs/64064